



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32991

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Malawi, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation au Malawi, petit pays d'Afrique australe enclavé, aux ressources naturelles rares et régulièrement confronté à des crises alimentaires. En ouvrant en janvier 2003 une antenne diplomatique à Lilongwe, la France a donné un signal politique fort de sa volonté de développer ses relations avec ce pays. Ce dispositif vient encadrer la coopération française au Malawi, déjà active au plan culturel et linguistique à travers le centre culturel français de Blantyre. Par ailleurs, la France a versé en 2003 une somme significative en faveur de l'aide alimentaire au Malawi, via le programme alimentaire mondial. Au plan multilatéral, la France intervient au Malawi par le biais du fonds européen de développement (FED), dont elle est le premier contributeur avec 24,3 % : le IXe FED en faveur de ce pays, pour la période 2003-2007, s'élève à 345 millions d'euros, ce qui représente, pour la France, une contribution des 83,8 millions d'euros. Enfin, elle soutient l'action du fonds monétaire international au Malawi, qui bénéficie de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés depuis décembre 2000. Cette aide est déterminante pour aider l'Etat malawien à lutter contre l'inégalité sociale. La France souhaite que les élections présidentielles et législatives du 18 mai 2004 confortent le fonctionnement démocratique du Malawi. L'Etat de droit et la bonne gouvernance ne peuvent en effet qu'inciter ses partenaires à maintenir ou accroître leur niveau d'aide.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32991

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 763

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3281